



MONTPENSIER
ARBEVEL

PUBLICATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (Article 10 SFDR)

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier-arbevel.com

**Fonds concerné qui a pour
objectif l'investissement durable**

Le présent document, relatif à la **Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables**, est publié en application de l'Article 10 du règlement SFDR, Règlement (UE) 2019/2088.

NOM DU FONDS CONCERNÉ :

➤ **GREAT EUROPEAN MODELS**

a. Résumé

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable environnemental et/ou social, au sens de l'article 9 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), tel que défini à l'article 2, point 17, de ce règlement.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds intègre des critères ESG afin de définir son univers investissable. Cette stratégie d'intégration est mise en œuvre par le biais de :

1. Filtrage positif : le Fonds s'engage à ce que tous les émetteurs ou sous-jacents couverts présentent une note supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.
2. Filtrage négatif : exclusion ESG des entreprises impliquées dans des activités controversées ou soumises à une Controverse Rouge selon MSCI ESG Research. Pour plus de détails, se référer à la Politique d'Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion.

Le Fonds a comme objectif d'investir la totalité de son portefeuille (hors liquidités, quasi-liquidités et produits dérivés) dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif durable, à travers une double approche :

- Une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment) qui s'appuie sur l'intégralité des 17 ODD regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociales ;
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (Montpensier Arbevel Governance Flag) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes.

En parallèle, dans le cadre d'une approche en sélectivité, le Fonds opère une réduction de 20% de son univers d'investissement initial afin de déterminer son univers investissable.

	Résumé
Pas de préjudice important à l'objectif d'investissement durable	Le Fonds a comme objectif d'investir la totalité de son portefeuille (hors liquidités, quasi-liquidités et produits dérivés) dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif durable.
Objectif d'investissement durable du produit financier	La démarche extra-financière mise en œuvre s'appuie sur l'intégration de critères extra financiers dès la définition de l'univers d'investissement via une approche en sélectivité. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
Stratégie d'investissement	La démarche d'investissement durable mise en œuvre par le Fonds s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement, par une approche en sélectivité selon les critères définis par la société de gestion. ✓ Un filtrage négatif, excluant les activités visées par la politique d'exclusions de Montpensier Arbevel, et

	✓ Un filtrage positif correspondant à une note ESG minimum via une approche best-in-class. ✓ La contribution positive à l'objectif d'investissement durable sera appréciée par l'analyse qualitative des valeurs grâce à notre méthodologie propriétaire MIA qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU dont l'objectif est d'identifier et d'analyser la contribution positive des entreprises sur l'environnement et la société. ✓ La gouvernance des investissements sera évaluée à travers une approche propriétaire de la gouvernance (MGF) visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis. Dans le cadre d'une approche en sélectivité, le Fonds opère une réduction de 20% de son univers d'investissement initial afin de déterminer son univers investissable.
Proportion d'investissements	Poursuivant un objectif d'investissement durable, le Fonds s'engage à investir un minimum de 90% de son actif net en investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.
Contrôle de l'objectif d'investissement durable	Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles : pré-trade, post-trade quotidien, rapport hebdomadaire, revue au Comité des Risques mensuel, contrôles trimestriels/semestriels/périodiques par le contrôle interne.
Méthodes	Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable sur la base de critères extra-financiers. Les Fonds classifiés article 9 selon SFDR investissent tout leur portefeuille de titres dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une approche d'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sans causer de préjudice important à aucun objectif, via un filtrage négatif d'exclusions, associé à une approche de la gouvernance visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis. Les méthodes associées reposent sur : une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment) qui s'appuie sur l'intégralité des ODD, regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociale, et ; une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (Montpensier Arbevel Governance Flag) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes.
Sources et traitement des données	Montpensier Arbevel s'appuie sur la recherche MSCI ESG Research. Le cas échéant, elle peut être complétée/amendée par la recherche interne conduite par les analystes ISR. L'ensemble des processus quantitatifs de calcul d'indicateurs et de reporting est automatisé et fait l'objet de contrôles réguliers par la Direction des Opérations.
Limites aux méthodes et aux données	- Disponibilité et qualité des données ; - Non exhaustivité des éléments pris en compte ; - Aspects conjoncturels des données et potentielles controverses.
Diligence raisonnable	- Réactualisation de la base de données ESG chaque mois ; - Suivi hebdomadaire des controverses.
Politiques d'engagement	Montpensier Arbevel met en œuvre une politique d'engagement actionnarial auprès des investissements sous-jacents, applique une politique de vote

	exhaustive dans la limite de possibilités techniques, et met en œuvre un suivi des controverses pouvant entraîner la cession des positions.
Indice de référence désigné	Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier atteint l'objectif d'investissement durable qu'il poursuit.

b. Pas de préjudice important à l'objectif d'investissement durable

Ce produit financier poursuit un objectif d'investissement durable tel que prévu par l'article 9 du règlement SFDR.

Les Fonds investissant tout leur portefeuille dans des investissements durables présentent une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une approche d'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sans causer de préjudice important à aucun objectif via un filtrage négatif d'exclusions, qui est associé à une approche de la gouvernance visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis.

Ainsi, ces Fonds investissant une part minimale de leurs actifs dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une double approche :

- Une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA qui s'appuie sur l'intégralité des ODD, regroupés selon leur appartenance à un thème environnemental ou social ;
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire Montpensier Arbevel Governance Flag - MGF qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes.

De plus amples détails concernant la méthodologie d'identification des investissements durables sont disponibles en section [g. Méthodes](#).

Les investissements durables réalisés par le Fonds seront évalués par rapport au principe Do No Significant Harm afin de s'assurer que les investissements ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré au processus de prise de décision d'investissement, qui comprend l'évaluation des principales incidences négatives (« PAI »).

Les PAI obligatoires, telles que définies dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le règlement 2019/2088, sont utilisées pour évaluer si les investissements durables du compartiment causent un préjudice important à l'objectif environnemental ou social.

Ces éléments sont pris en compte par la Société de Gestion dans le cadre de sa méthodologie d'identification des investissements durables à travers la mise en place d'un processus de filtrage négatif qualitatif et quantitatif, qui englobe une analyse des activités controversées, une analyse fondée sur les normes, et une analyse fondée sur des seuils.

En effet, la Société de Gestion applique différents types de seuils aux PAI afin d'évaluer si un investissement est susceptible de causer un préjudice important :

- Seuils absolus : la performance de l'entreprise dépasse un seuil prédéfini, fondé sur une mesure quantitative ou une évaluation qualitative (score, flag...), en référence à un univers.
- Seuils relatifs : la performance de l'entreprise excède un seuil quantitatif établi en comparaison avec un sous-ensemble d'entreprises d'un même secteur, d'une même taille ou d'un même marché, et ayant été identifié comme ayant l'impact le plus négatif sur le PAI évalué.
- Seuils liés aux controverses : la performance de l'entreprise, au regard des controverses, est évaluée qualitativement et se situant au niveau le plus élevé d'impact dommageable.

Pour certains PAI environnementaux, une dérogation peut être accordée aux entreprises dont une part substantielle des revenus provient d'activités visant directement à atténuer ces dommages environnementaux (selon la Taxonomie Européenne).

De plus amples détails concernant la méthodologie DNSH sont disponibles sur : <https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique-esg.pdf>

c. Objectif d'investissement durable

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Le Fonds a comme objectif d'investir la totalité de son portefeuille (hors liquidités, quasi-liquidités et produits dérivés) dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif durable, à travers une double approche :

- Une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment) qui s'appuie sur l'intégralité des 17 ODD regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociales ;
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (Montpensier Arbevel Governance Flag) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes.

Aucun indice de référence non financier n'a été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint son objectif d'investissement durable.

d. Stratégie d'investissement

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion, via une approche en sélectivité.

➤ Intégration ESG

- o Au minimum 90% des émetteurs (sous-jacents, souverain, société parente, ou ultime société parente) de titres détenus en direct en portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire, appliquent les critères ESG définis ci-dessus. Parmi eux, tous présentent une notation ESG supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA.
- o Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées, tel que décrit dans la politique d'exclusions de la Société de Gestion, disponible sur son site internet ;
- o Exclusion des entreprises présentant une « Vigilance Controverse Rouge » selon MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption), ce qui contribue à l'analyse de la bonne gouvernance des investissements.

➤ Investissement durable

- o La contribution positive à l'objectif d'investissement durable est appréciée par l'analyse qualitative des valeurs grâce à notre méthodologie propriétaire MIA qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU dont l'objectif est d'identifier et d'analyser la contribution positive des entreprises sur l'environnement et la société ;

- o Les investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif via un filtrage négatif d'exclusions :
- o La gouvernance des investissements est évaluée à travers une approche propriétaire de la gouvernance (MGF) visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

e. Proportion d'investissements

Le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. A ce titre, il s'engage à investir un minimum de 90% de son actif net en investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

Les investissements restants du produit financier qui ne sont pas considérés comme des investissements durables sont les liquidités et certains instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture. Il s'agit d'investissements effectués dans le respect de la stratégie d'investissement du Fonds.

f. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade via le moteur de contraintes Alto Investment Compliance intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc. Ces contrôles bloquent également les investissements dans des valeurs dont le pays d'incorporation figure dans la liste « Restrictions et sanctions » établie par Montpensier Arbevel ;
- ✓ Contrôles post-trade grâce à l'outil Alto Investment Compliance, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades, qui sont analysés quotidiennement par la Direction des Opérations.

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusions, flag controverses, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ Mensuel :

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ Trimestriel :

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ Périodique :

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable.

g. Méthodes

La résilience des émetteurs aux risques et opportunités à long terme liés aux questions ESG est mesurée par leur notation ESG.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, mais peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources. Le cas échéant, l'analyse ad hoc menée par l'équipe d'analyse ESG, peut conduire à implémenter une notation pour les valeurs non notées, à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié ou à qualifier la conformité d'une entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies.

Les valeurs sont analysées par MSCI/l'équipe ESG selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique. Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps. Il en résulte une notation ESG globale de l'entreprise ajustée par rapport au secteur, déterminée par l'équipe ESG ou MSCI ESG Research sur une échelle allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score).

Pour ses investissements durables, la méthodologie d'identification repose sur une approche quantitative et qualitative des éléments suivants :

- L'évaluation de la **contribution à un objectif de durabilité**, fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, que nous apprécions par :
 - o L'analyse des valeurs avec notre méthodologie propriétaire « Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU et permet d'identifier et d'analyser l'impact des entreprises sur l'environnement et la société. Montpensier Arbevel regroupe les ODD en 4 piliers sur la base de critères E et/ou S : Environnement, Ressources, Sociétal et Besoins Essentiels. Chaque pilier repose sur une liste de sous-critères (empreinte carbone, gestion des déchets, satisfaction des employés, nombre de patients soignés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, proportion d'énergie non-renouvelable dans la consommation et la production, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...). Nous identifions ainsi la contribution positive ou négative de chaque valeur, selon les résultats de l'analyse qualitative. Nous considérons que les entreprises dont la contribution à un ODD est positive contribuent positivement à un objectif de durabilité, qu'il soit social ou environnemental selon notre classification propriétaire.
 - o Et/ou, l'analyse des éco-activités à travers une évaluation de la « part verte » des sociétés, c'est-à-dire le pourcentage des revenus générés par des activités qui contribuent positivement à la transition climatique (ie, 8 "écoactivités" définies par le label Greenfin). Nous considérons que les entreprises identifiées comme de Type I ou II, au regard de la définition du label Greenfin, contribuent positivement à un objectif de durabilité.
- Le respect des **principes de bonne gouvernance**, qui repose sur notre méthode propriétaire « Montpensier Arbevel Governance Flag (MGF) » dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères qui nous permet de déterminer 2 statuts MGF : « Pass », ou « Fail ». Nous considérons que les entreprises identifiées « Fail » ne respectent pas les principes de bonne gouvernance ; nous ne les considérons pas comme des investissements durables au sens de SFDR.

Si une valeur a au moins une contribution positive, elle est considérée comme un « investissement durable » à condition qu'elle respecte les principes de bonne gouvernance et le DNSH, dont l'approche est décrite ci-dessus. Le calcul de l'exposition à l'investissement durable d'un portefeuille considère l'entreprise en portefeuille comme étant durable dans sa totalité dès lors qu'elle a été évaluée comme durable.

Montpensier Arbevel a développé des méthodes d'analyse ISR propriétaires et dynamiques. Leurs mises en œuvre sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Nos analyses peuvent s'appuyer sur un screening quantitatif reprenant une sélection de sous-notes telles que les « ESG Key Issues » ou « Controversies » de MSCI ESG Research. Des seuils sont définis et les sociétés qui ne passent pas nos filtres sont exclues, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG.

Le seuil des différentes sous-notes et leur périmètre peuvent évoluer, tant en fonction des progrès des entreprises, de la couverture MSCI, que des nouveaux « Key Issues » éventuellement intégrés par MSCI.

L'ensemble de ce processus de sélection nous permet de maintenir durablement une réduction de l'univers d'investissement final par rapport au segment privilégié initial, avant application de l'analyse extra-financière.

Toutes les valeurs présentes dans le portefeuille sont issues de l'univers investissable ESG déterminé par la société de gestion. Les gérants sont également autorisés à investir au maximum 10% de l'actif net de chaque Fonds dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement, notamment en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation, sous réserve qu'elles respectent les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille.

En tout état de cause, toutes les valeurs présentes en portefeuille ont donc été analysées selon les méthodes propriétaires Montpensier Arbevel Governance Flag – MGF et Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA.

h. Sources et traitement des données

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research, Bloomberg, FactSet, brokers et bureaux d'études afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Arbevel.

Le cas échéant, l'analyse conduite par les analystes ISR peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

Pour les aspects quantitatifs, les gérants et analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes, qui assure un contrôle hebdomadaire de premier niveau sur la fraîcheur et l'exhaustivité des données. L'ensemble des processus de calcul d'indicateurs, d'archivage/traçabilité et de reporting est automatisé.

i. Limites aux méthodes et aux données

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. La Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les conclusions sont donc dépendantes de la qualité et de la

fiabilité de ces informations, qui peuvent être estimées, incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ... ;

- Les éléments pris en compte ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une conclusion.

j. Diligence raisonnable

Nous réactualisons notre base de données ESG chaque mois, à partir des données fournies par MSCI ESG Research, le cas échéant amendées par les analystes ISR. Une liste de valeurs interdites est alors en vigueur.

De plus, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement en continu. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tout moment, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research et Bloomberg. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

Un suivi des controverses est effectué mensuellement en interne à partir des éléments fournis par ESG Controversies de MSCI, complété le cas échéant par des recherches internes. Une analyse est réalisée selon différents critères :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse et implication de l'entreprise (directe ou indirecte) ;
- Mesures mises en place par la société pour adresser ou remédier à la controverse ; - Répétition de controverses sur le même sujet ;
- Statut de la controverse (en cours, en cours de résolution ou conclue) ;
- Note de recherche MSCI publiée et profil ESG global de l'entreprise ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

Ce suivi s'appuie sur une procédure d'escalade monitorée par l'équipe d'analyse ESG. Une mise à jour de l'analyse du profil ESG global de la valeur et de la controverse est effectuée. Les gérants sont tenus informés du sujet et de son évolution lors des comités de portefeuille. Un cas d'engagement peut aussi être initié pour débiter le dialogue avec l'entreprise concernée, suivant la Politique d'Engagement de Montpensier Arbevel

k. Politiques d'engagement

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Arbevel se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ Politique de vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Arbevel vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Arbevel a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Arbevel.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Arbevel.

➤ Politique d'Engagement

Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Arbevel s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ Démarche d'Engagement :

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Arbevel :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf
-

I. Indice de référence désigné

Aucun indice de référence non financier n'a été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint l'objectif d'investissement durable qu'il poursuit.